

Déclaration liminaire CHSCTA Exceptionnel du 19 Janvier 2021



Madame La Rectrice, présidente du CHSCT Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA,

Un courrier signé par Madame La Rectrice a été envoyé à l'ensemble des agent-es pour souligner un certain nombre de règles d'usage des registres Santé et Sécurité au Travail et Danger Grave et Imminent.

Madame la Rectrice, nous rappelons que depuis plusieurs mois, le CHSCTA demande la réunion d'un groupe de travail (voir le pv du CHSCTA du 3 Novembre 2020) sur le Registre Santé et Sécurité, qui, s'il avait eu lieu, aurait peut-être permis d'éviter la situation actuelle.

En l'état, nous considérons ce courrier à la fois mal venu et problématique dans son contenu.

Une politique de santé au travail efficace suppose en effet de pouvoir prendre appui sur les réalités de terrain. La dématérialisation des registres Santé et Sécurité au Travail constitue de ce point de vue un progrès en ce qu'elle permet une transmission rapide de l'information que ce soit au niveau départemental ou académique.

Il n'y a pas lieu de regretter l'augmentation du nombre de signalements, fussent-ils maladroits dans leur formulation, qui témoigne d'une meilleure connaissance par les agents de l'existence de cet outil même s'ils sont encore trop nombreux à l'ignorer ou à ne pas oser s'en servir ; et il est heureux, en cette période difficile, qu'il y ait encore des espaces où la souffrance professionnelle puisse s'exprimer.

La question n'est donc pas d'en limiter l'usage, mais de savoir comment construire à partir de ces signalements, au-delà du cas par cas, une politique académique ambitieuse en termes de santé au travail et directement en prise sur les situations réelles de travail. C'est également par le biais des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels, dont l'élaboration est de la responsabilité de l'employeur, que doit se construire cette politique de prévention. Or, à ce jour, la majorité des déclarations sur les DUERP n'ont obtenu aucune réponse de l'institution. En outre, des établissements scolaires de l'académie n'ont toujours pas de DUERP et la très grande majorité d'entre eux n'ont effectué aucune modification depuis plusieurs années. Il est pourtant nécessaire que ce Document Unique soit réactualisé régulièrement, notamment pour inclure les risques liés à la situation sanitaire que nous connaissons actuellement, mais également que de réelles réponses soient apportées.

Madame la Rectrice, vous avez rappelé votre attachement au dialogue social avec les organisations syndicales représentatives. A la FSU-CGT Educ'action, nous souhaiterions que cela se traduise en actes, c'est pourquoi, nous réitérons notre demande d'un groupe de travail sur le RSST.

A Poitiers, le 19 Janvier 2021
Les représentants FSU-CGT du CHSCT